



MESSAGE RELATIF AU RÉAMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE DE GIVISIEZ

Le cercle d'inhumation

Le cimetière de Givisiez sert prioritairement à l'ensevelissement des personnes domiciliées et/ou décédées sur le territoire des communes de Givisiez et Granges-Paccot, qui forment ensemble un cercle d'inhumation. Celui-ci est géré par la Commission du cimetière, regroupant des représentants des deux communes et de la paroisse catholique de Givisiez et Granges-Paccot.

La paroisse ne participe normalement pas aux frais d'aménagement et d'entretien du cimetière, puisque la loi attribue aux communes la tâche de pourvoir à l'inhumation de leurs défunts.

Les rapports entre les deux communes sont régis par la "Convention intercommunale pour le cimetière de Givisiez", signée le 29 octobre 2009 par les Conseils communaux. Ainsi, Givisiez et Granges-Paccot se répartissent les frais du cercle d'inhumation au prorata de leurs populations légales respectives.

Le cimetière

Le cimetière de Givisiez compte plusieurs secteurs :

- **Le secteur 1** (pourtour de l'église)

Il comprend le cimetière historique des membres de la famille d'Affry, la sépulture d'anciens curés de la paroisse, les caveaux de famille et quelques tombes concessionnées (donc renouvelables) d'adultes et d'enfants. Cette ceinture de tombes autour de l'église fait partie du paysage traditionnel et ne saurait disparaître, notamment en raison des tombes historiques protégées.

- **Le secteur 2**

Il s'agit du premier agrandissement du cimetière, réalisé en 1940. On n'y trouve plus aujourd'hui que quelques tombes collectives de congrégations religieuses (voir ci-après).

- **Le secteur 3**

Le second agrandissement, datant de 1960, sert à d'anciennes et aux nouvelles tombes concessionnées d'adultes et d'enfants.

- **Le secteur 4**

Lors du troisième agrandissement, en 1980, on construit un columbarium – c'était le premier du canton – et quatre carrés engazonnés destinés à des tombes dites "à la ligne" (non renouvelables) et concessionnées d'adultes.

- **Le secteur 5**

Le dernier agrandissement, effectué en 2000, regroupe une extension du columbarium, le jardin du souvenir, un carré de tombes cinéraires et trois carrés engazonnés en réserve.

Ces dix dernières années, la tendance à l'incinération des défunts s'est fortement renforcée, les ensevelissements de corps devenant plus exceptionnels. Ainsi, à vues humaines et sauf circonstances exceptionnelles, le cimetière de Givisiez suffira aux besoins communaux sans qu'il faille procéder à un nouvel agrandissement sur les terrains déjà acquis à cet effet dans le prolongement du secteur 5.

Il y a donc lieu de réaménager le secteur 2, qui n'est plus indispensable au cimetière mais où la place disponible permettrait notamment de dégager l'espace public entre l'église, la chapelle ardente, la cure et le centre paroissial.

Parallèlement, d'autres travaux d'entretien se justifient dans les secteurs 1 et 3, que la Commission du cimetière a décidé d'inclure dans une même demande de crédit.

Les congrégations religieuses

Plusieurs congrégations religieuses ayant œuvré dans la paroisse depuis le début du XX^e siècle, ont déjà disparu ou disparaissent peu à peu du paysage local, à savoir :

- les Sœurs franciscaines servantes de Marie (Pension Ste Marie, devenue Le Manoir)
- les Sœurs de la charité (Maison Ste Jeanne Antide)
- les Sœurs de Nevers (Pouponnière Ste Bernadette, devenue Le Bosquet)
- les Sœurs fidèles compagnes de Jésus (Pensionnat de La Chassotte)
- les Frères maristes (Pensionnat de Bonlieu).

Leurs monuments funéraires resteront à terme les seuls témoins de cette époque bénie, où religieuses et religieux œuvraient en faveur de la collectivité dans l'enseignement, l'éducation, le social et la santé. Si rien n'est entrepris pour les sauver, la disparition de ces monuments plongera dans l'oubli cette somme de dévouement, d'abnégation et de services dont de nombreuses générations bénéficièrent durant tant d'années dans la paroisse.

Le nécessaire réaménagement de ce secteur 2 offre une belle opportunité d'y créer un "mémorial des congrégations religieuses", où ces monuments regroupés de façon harmonieuse perpétueront le souvenir de ces institutions et la reconnaissance que nous devons à leurs serviteurs.

Les travaux prévus

Le projet retenu, suite à un concours d'idées lancé auprès de professionnels de l'aménagement paysager, satisfait pleinement au cahier des charges fixé par la Commission du cimetière en accord avec les Conseils communaux et le Conseil de paroisse. Il prévoit plusieurs lots, dont les frais seront répartis de façon différente entre le cercle d'inhumation et la paroisse en fonction de la nature des travaux :

- **Le lot 1 :** Réaménagement du secteur 2

La démolition partielle du mur d'enceinte à l'entrée du secteur 2, côté route de l'Eglise, permettra la création d'un espace de rencontre améliorant le confort et la sécurité des paroissiens et des visiteurs de l'endroit. Cette ouverture dégagera aussi la vision réciproque entre les quatre bâtiments de la paroisse, en intégrant mieux le centre paroissial actuellement caché en retrait. Une végétation basse appropriée, structurée par quatre arbres, y apportera l'ambiance paisible recherchée.

Un peu plus en arrière, un sobre jardin minéral rassemblera en verticalité les monuments funéraires des congrégations religieuses. Un banc complètera cet espace mémorial alors que, plus loin, la croix du secteur 3 guidera le visiteur vers l'entrée du cimetière proprement-dit.

Compte tenu de la spécificité de ces travaux et du bénéfice que les parties en tireront, leur coût devisé à CHF 200'000 sera réparti à raison de 50% à la charge de la paroisse et 50% à la charge du cercle d'inhumation.

- **Le lot 2 :** Réfection de la haie du secteur 3

La haie de thuyas longeant le mur d'enceinte du secteur 3 porte de nombreuses cicatrices de monuments funéraires enlevés. En mauvais état et vieille de 50 ans, elle pose de nombreux problèmes d'entretien entre les tombes, dont certaines s'y encastrent quasiment.

La Commission du cimetière entend profiter du réaménagement du secteur 2 pour remplacer cette haie de thuyas par un décor végétal mieux approprié. Cette dépense d'environ CHF 20'000, qui ne concerne que le cimetière, sera intégralement prise en charge par le cercle d'inhumation.

- **Le lot 3 :** Travaux autour de la chapelle ardente

Les abords de la chapelle ardente, seront transformés de manière à bien intégrer celle-ci dans son nouvel environnement et sécuriser ses usagers par rapport à la route. Cela concernera le pavage, le mur d'angle et la végétation.

Estimé à CHF 40'000, ce réaménagement sera à la charge de la paroisse, propriétaire de la chapelle.

- **Le lot 4 :** Réfection des allées du secteur 1

Les allées du pourtour de l'église méritent une réfection, qui se fera dans le même esprit que le dallage de la place de rencontre du secteur 2. En outre, une plate-bande d'hortensias garnira le pied de façade de l'église de façon à lui créer une base et y apporter une coloration par la floraison et le feuillage d'une essence rustique et incontournable.

Ces travaux concernant autant le cimetière que l'église, leur coût d'environ CHF 80'000 sera réparti par moitiés entre le cercle d'inhumation et la paroisse.

- Le lot 5 : Remaniement du secteur 1

Parallèlement aux travaux du lot 4, il y aura lieu de redresser et/ou réaligner certains monuments funéraires. Devisé à CHF 10'000, ce remaniement ne concernera que le cercle d'inhumation.

- Le lot 6 : Réaménagement de la route de l'Eglise

S'il est prévu de réaliser les travaux des lots 1 à 5 durant le premier semestre 2013, le lot 6 ne pourra pas être entrepris avant la réhabilitation – actuellement à l'étude – de la ferme de Boccard.

Il s'agira alors de transformer la route de l'Eglise en "zone de rencontre", où la loi sur la circulation routière accorde la priorité aux piétons et limite à 20 km/h la vitesse du trafic. Le projet lauréat du concours prévoit dans ce contexte un accès de plain-pied à l'église, sans escalier côté ferme, le remplacement du massif mur d'enceinte par une barrière plus légère, garnie de buis en boules dans le prolongement de ceux de la Place d'Affry, et la mise en valeur de la petite placette vis-à-vis de la cure.

Une étude plus détaillée, à entreprendre en temps utile, définira le coût de ces travaux, qui sera réparti entre la commune de Givisiez, propriétaire de la route, la paroisse, le cercle d'inhumation et les propriétaires des terrains voisins, selon une clé à définir sur la base de critères appropriés.

La répartition des coûts

En fonction de ce qui précède, la répartition des coûts des lots 1 à 5 se récapitule ainsi :

	<u>Devis</u>	<u>Cercle d'inhumation</u>	<u>Paroisse</u>
Lot 1	200'000	50% 100'000	50% 100'000
Lot 2	20'000	100% 20'000	0% 0
Lot 3	40'000	0% 0	100% 40'000
Lot 4	80'000	50% 40'000	50% 40'000
Lot 5	<u>10'000</u>	100% <u>10'000</u>	0% <u>0</u>
	350'000	170'000	180'000

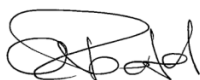
Répartie entre les communes de Givisiez et Granges-Paccot au prorata de leurs populations légales, la part du cercle d'inhumation coûtera CHF 90'000 à Givisiez et CHF 80'000 à Granges-Paccot.

Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale du 10 décembre 2012 l'octroi d'un crédit de **Chf 80'000.-** pour la participation de la commune de Granges-Paccot aux lots 1 à 5 du réaménagement du cimetière de Givisiez. Le financement de cette dépense sera assuré par un prélèvement dans les fonds propres de la commune.

Au nom du Conseil communal :

L'Administrateur :



Claude Robatel



Le Syndic :



René Schneuwly